

ROYALE ENTENTE BLEGNYTOISE A.S.B.L. Chaussée de Julémont, 5 4606 SAINT ANDRE

Blegny le 26 juin 2023.

<u>Adresse permanence</u>

Rue de Trembleur, 19 4670 BLEGNY

E-mail: rebexecutif@gmail.com Mercredi de 17h00 à 20h00

Concerne: Cotisations 2023-2024

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous vous fournissons les informations essentielles relatives à la prochaine saison 2023-2024 concernant la reprise des entrainements ainsi que la cotisation annuelle.

Les dates de reprise sont les suivantes :

Le 31.07.2023 pour les catégories U14 à U21.

Le 02.08.2023 pour les catégories U6 à U13.

Le club vous propose des abonnements pour assister aux matchs des catégories jeunes de U6 à U16 au prix forfaitaire de 40,00 euros (merci de vous adresser à Teresina Fusaro).

Les montants des cotisations sont les suivants :

U6	245 €	U13	345 €
U7	265 €	U14	355 €
U8	280 €	U15	355 €
U9	290 €	U16	365 €
U10	310 €	U17	365 €
U11	310 €	U19	365 €
U12	330 €	U21	365 €

Une réduction de 30,00 euros sera octroyée à partir du deuxième enfant.

U.R.B.S.F.A. Matricule n° 236 T.V.A.: **BE 0408.039.408**

Compte financier: BE18 7512 0997 8465

Avec le soutien de la Commune de Blegny et de la Province de Liège







Procédure de paiement

Vous recevez donc ce courrier fin juin de façon à ce que tout le monde puisse avoir le temps de payer la **totalité** de la cotisation pour le **31 août au plus tard.**

Les parents doivent effectuer le paiement de la cotisation dans les délais impartis. En cas de nonpaiement, le Comité peut exclure le joueur des activités du club tant que cette cotisation n'est pas réglée.

De plus, le joueur ne sera pas aligné et ne pourra plus participer aux entraînements.

Quelques points d'attention:

Le club se réserve le droit d'adapter le prix en fonction de l'augmentation des coûts et frais nécessaires à une bonne formation.

Toute cotisation versée est considérée comme définitivement acquise au profit du club même si le membre n'a pas participé aux entraînements ou aux matchs durant une partie ou la totalité de la saison suite à une indisponibilité dépendante ou non de la volonté du joueur (accident, maladie, avis médical...), de même que suite à une décision des parents de retirer leur enfant ou à un renvoi disciplinaire de la part du club. C'est également le cas si l'activité sportive ne peut être effectuée suite à une contrainte légale comme cela a par exemple été le cas en période de covid.

Le joueur demandant son transfert devra également être en ordre de cotisation.

A quoi sert la cotisation ? votre cotisation comprend :

- assurance + inscription à l'Union Belge,
- défraiements des coachs et coordinateurs,
- charges fixes (eau, chauffage, électricité...)
- entretien du site, terrains, abords, vestiaires et buvette
- achat du matériel sportif et matériel divers, etc..

Le montant des cotisations est à verser sur le compte : **BE18 7512 0997 8465** en mentionnant en communication le **NOM, PRENOM, ANNEE DE NAISSANCE** et la **CATEGORIE** du joueur concerné (U6, U7, U8, U9, etc....)

Nous vous remercions de votre confiance et nous nous réjouissons de vous retrouver prochainement au club pour y partager à nouveau des moments de convivialité.

Cordialement,

La Royale Entente Blegnytoise.

U.R.B.S.F.A. Matricule n° 236 T.V.A.: **BE 0408.039.408**

Compte financier: BE18 7512 0997 8465

Avec le soutien de la Commune de Blegny et de la Province de Liège



